Assemblée générale ORES Assets du 22 Juin 2017

Annexe relative aux interventions en séance par Monsieur Mitsch de Genappe, Monsieur Castel de Mouscron, Monsieur Fumière de Tubize, Monsieur Legros de Verviers, Monsieur Auspert de Namur et Madame Dethier-Neumann de Eupen,

et les réponses apportées par Messieurs Grifnée, Van Opdenbosch et Binon –

Synthèse des échanges

Après l'exposé de Monsieur Grifnée, Administrateur délégué d'ORES SCRL, retraçant les faits marquants de l'année 2016, les données relatives à l'examen des comptes annuels 2016 mais également la Gouvernance d'ORES et sa réforme via les modifications et nominations statutaires inscrites aux points 6 et 7 de l'Ordre du jour, le Président ouvre un moment d'échange avec les représentants des associés présents.

Pour permettre à chacun de s'exprimer, le Président demande, dans un premier temps, à toute personne déléguée par sa commune pour la représenter et voulant intervenir en suite de l'exposé de Monsieur Grifnée d'indiquer la commune qu'elle représente, son nom et prénom et de poser les questions qui n'auraient pas trouvé réponse dans l'exposé de manière à procéder au relevé de toutes les questions avant de céder la parole au Management d'ORES pour les éléments de réponse.

Ainsi, les interventions de Monsieur Mitsch de Genappe, Monsieur Castel de Mouscron, Monsieur Fumière de Tubize, Monsieur Legros de Verviers, Monsieur Auspert de Namur et Madame Dethier-Neumann de Eupen, et les réponses apportées par Messieurs Grifnée, Van Opdenbosch et Binon seront reprises dans la présente annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront transmis aux collèges communaux.

Intervention et Questions de M. Jean-François Mitch de Genappe

Monsieur Mistch présente ses excuses publiques à la délégation des travailleurs pour « *ses propos inappropriés tenus dans le cadre d'engagements publics.* » En regrettant pour le surplus que « *la partie dommageable de ces médiatisations ait été portée sur les réseaux sociaux par le Directeur de la communication d'ORES…*»

Il évoque ensuite la situation des « *900.000 ménages en situation de précarité énergétique* » ; chiffre supérieur à la statistiques des Compteurs à budgets , *« loin des 20.000 compteurs à budget »* en espérant que *« en tant qu'élus aujourd'hui, on sera très attentifs à ces questions-là, entre autres sur notre facture d'énergie…* ».

Venant aux questions et au rapport annuel d'ORES scrl, disponible sur le site internet, il relève qu'en « *page 35 du rapport, où il y a 9 millions de stock-options, qui sont prévues au bilan…* » et demande un complément d'information sur ce point.

Il aborde ensuite les taux d'intérêts des emprunts d'ORES en les comparant à ceux d'Eandis – moins élevés - et en évoquant un « *impact colossal pour ORES* » avec demande d'explication à Fernand Grifnée sur ce point particulier.

Concernant les modifications des statuts, il met en cause le nombre d'administrateurs (30) dans le nouveau Conseil d'administration miroir en le comparant à celui de Proximus composé de 18 administrateurs. Il évoque également la question des administrateurs indépendants et l'instauration d'une parité homme-femmes au sein du Conseil d'administration d'ORES.

Il aborde, enfin, la question de la sortie d'Electrabel du capital d'ORES Assets pour 410 millions et s'interroge sur les 21 millions d'euros versés en dividendes pour 2016 à Electrabel.

Question de M. Marc Castel de Mouscron.

Monsieur Castel interpelle le management d'ORES sur l'avenir des tarifs pour le secteur Mouscron, *« les plus bas pour l'instant en Wallonie »*.

Questions de M. Jean-Pierre Fumière, mandaté par la commune de Tubize.

Monsieur Fumière fait part de sa déception : « *197 communes, représentées normalement par cinq conseillers communaux, donc ça nous fait un peu moins de 1000 et finalement environ 200 personnes présentes…* »

Il enchaîne avec sept questions :

- Le montant de 405 millions d'euros dans le rachat des parts d'Electrabel a-t-il été surévalué ? Dans ce rachat, les communes n'ont-elles pas été grugées ? Une contre-expertise demandée par les communes ne s'impose-t-elle pas ?

- Une instruction est en cours au niveau de la justice. Ne devons-nous pas attendre les résultats de l'enquête avant de nous prononcer sur les comptes d'ORES ?

- Les émoluments fixes octroyés aux dirigeants d'ORES devraient être remplacés par des jetons de présence.

- ORES scrl refuse qu'un conseiller communal puisse prendre connaissance des Procès-verbaux du Conseil d'Administration sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'une intercommunale. C'est intolérable.

- Faut-il garder deux structures ORES Assets et ORES scrl « *pour que certains puissent se cacher derrière le caractère privé pour pouvoir garder certaines informations secrètes* ? »

- Les règles de composition du conseil d'administration miroir indiquent qu'il faut une femme au moins sur trente. Cette disposition méconnaît la règle élémentaire de parité homme/femme. Devons-nous accepter une telle situation ?

- un article de presse du 10 juin 2017 révèlent que l'administrateur délégué d'ORES perçoit, en tant qu'indépendant, un salaire annuel de 470.224 € brut. Il est également à rappeler dans cet article que le salaire belge moyen est de 3.414 € brut par mois. Devons-nous accepter une telle situation ?

- Serait-il possible d'obtenir une étude comparative du niveau des prix/tarifs de l'électricité au niveau européen ?

- Et enfin, serait-il possible d'envoyer le procès-verbal de ce jour, en ce compris les questions et réponses, à toutes les communes ?

Questions de Mme Monica Dethier-Neumann de la commune d'Eupen

Madame Dethier-Neumann relaie la demande de la commune d'Eupen à savoir « *d'inverser l'exception linguistique telle que c'est proposé dans les statuts* » pour les communes germanophones.

Elle relaie également une demande par rapport à la « décentralisation » et au processus décisionnel avec majorités qualifiées - craintes exprimées que les communes « minoritaires » ne puissent « *empêcher un déplacement de la situation des entreprises locales … La promesse avait été faite avec la mise en place des huit comités de secteur, on peut comprendre que ça évolue, mais il faudrait pas sous-estimer que là, il y a, quelque part, un mécontentement dans nos contrées. Et je l'ai dit en français.* »

Questions de M. Tanguy Auspert, de la commune de Namur

Monsieur Auspert rappelle l'abstention de la Ville de Namur sur la totalité des points, y compris la modification des statuts.

Il souhaite que la présentation faite par Monsieur Grifnée soit envoyée aux personnes présentes ainsi que le Procès-verbal et ses annexes.

Il interpelle ensuite le Management d'ORES sur le projet Powalco et un éventuel délai prévu pour son fonctionnement. M. Auspert demande qu'il y ait « *une réflexion, en début de mandat, avec les autres impétrants, avec Proximus, avec la Wallonne des eaux, vous-mêmes…* » en fixant des priorités de long terme .

Il demande que les élus locaux puissent accéder à « *toute la photographie de vos réseaux. Les communes aimeraient bien pouvoir consulter les réseaux en direct…* avec un accès permanent à chacune des communes au niveau des réseaux existants » ainsi que l'information relative à « *l'âge de chaque infrastructure et la politique de renouvellement par rapport à chaque infrastructure* »

Intervention de Jean-Marie Legros de Verviers

Il relève que Verviers fait partie des « *sept communes qui n'ont pas voté la prolongation de l'intercommunale* » et précise que « *la raison pour laquelle Verviers n'a pas voté c'est que nous payons à Verviers l'électricité beaucoup plus cher qu'à Mouscron et donc nous souhaiterions, nous, à Verviers, contrairement à ce que notre collègue de Mouscron a dit, payer la même chose qu'à Mouscron.* »

Réponses de M. Grifnée, administrateur délégué d'ORES scrl

1. Sur les « 9 millions d'€ de stock-options » au bilan

Monsieur Grifnée précise qu'il s'agit d'une partie du salaire variable de l'ensemble des cadres, lié chaque année à leur performance individuelle et permettant à des membres du personnel de disposer d'options, d'options d'achat et de revente d'actions à des prix inférieurs.

C'est un outil de motivation, qui permet de récompenser des personnes selon leurs résultats. Il précise qu'un tiers du salaire variable des cadres est versé par voie de paie et deux tiers de ce montant est versé sous forme d'options sur action ; non pas des actions de l'entreprise, mais de produits financiers qui sont proposés par ING (pour 2017, remplacé par Fortis pour 2018). Ce système est élaboré en respect de l'Arrêté royal du 26 mars 1999 et fait l'objet d'un ruling avec l'administration fiscale.

Ce qui est présent effectivement au bilan d'ORES correspond à la partie des options qui reste non exercée. Le solde en compte au 31 décembre 2016 équivaut à 2.821.397 €, représentant les options non encore vendues par les cadres pour les plans d'option courant de 2009 à 2016.

Les 9,2 millions évoqués par M. Mitsch font partie d'une écriture HORS bilan (au poste « droits et engagements hors bilan ») qui matérialise l'engagement que la société a sur son personnel.

2. Renégociation de la dette active :

ORES s'est toujours financée partiellement par emprunts, via des marchés publics. Le taux global auquel ORES est endettée est meilleur que celui de l'État fédéral… Demander une renégociation de ces dettes, contractées progressivement dans le passé aux taux applicables au moment de la conclusion des engagements y afférents, est tout aussi impossible pour ORES, que pour l'Etat fédéral.

3. CA miroir et composition :

Il y a en réalité 16 administrateurs chez Proximus mais dont la rémunération est plus élevée que pour l'ensemble des mandataires ORES.

Le nombre de 30 administrateurs est actuellement le plafond prescrit dans le CDLD ; et il est raisonnable de considérer que la plus grande intercommunale de Wallonie ait 30 administrateurs, fusse dans le cadre d'une représentation équilibrée.

Si le CDLD venait à être modifié, ORES s'y conformera.

Sur la question de la parité : le prescrit du CDLD est respecté. Monsieur Grifnée relève par ailleurs que le nouveau Conseil d'administration aura en son sein 6 femmes (sur un total de 27 membres) et au Comité de direction d'ORES, les femmes sont majoritaires !

4. Est-ce qu'Electrabel touche 21 millions d'euros de plus que les 400 millions dont on a parlé ?

Non. « *Maintenant, il faut être sérieux. Electrabel a été actionnaire d'ORES jusqu'au 31 décembre 2016. À concurrence de 25 %. Et donc, il est normal, je rappelle qu'on parle des comptes 2016, que quand vous avez été actionnaire pendant un an à concurrence de 25 % d'une entreprise, vous touchiez un quart du dividende qui est distribué. Et donc, 84 M€ divisés par 4 égalent 21. Electrabel a comme tout actionnaire, comme vous, reçu sa part de dividende.*»

5. « *Comités de secteur, coûts de l'électricité à Mouscron et péréquation*

Sur les questions de tarifs et d'investissement, ORES a choisi de maintenir le système tel qu'il est aujourd'hui nonobstant la disparition des Comités de secteurs. Pour ce faire, chaque 'secteur' devra/pourra marquer son accord selon les modalités prévues à l'article 16 des nouveaux statuts.

Sur la question de la péréquation, ORES peut imaginer faire des propositions dans le sens de la péréquation, parce qu'effectivement les tarifs divergent de Verviers à Mouscron. « *Mais, il n'y a rien à faire, on devra faire en sorte que Verviers et Mouscron à un moment nous disent : "Tope-la. On est d'accord."* » Cela ne sera pas facile.

6. Les communes ont-elles été grugées dans l'opération de revente des 25% de parts qu'Electrabel détenait encore dans ORES ?

Il faut d'abord rappeler qu'il n'y a pas d'instruction à ce stade à l'encontre d'ORES ; il y a une information judiciaire dans le cadre de laquelle le Procureur du roi dit « se limiter à des vérifications de routine ». Et, à ce stade, aucun élément infractionnel n'a été constaté.

À propos de l'opération : 25% des fonds propres d'ORES équivalent à 333 millions. Il y a de plus un potentiel de 20 millions de dividendes chaque année jusqu'en 2025 pour les communes ; il y a une croissance de l'entreprise, qui devrait l'amener à prendre de la valeur.

Le gouvernement wallon a décidé de lancer une enquête administrative, ORES l'attend avec une sérénité absolue et estime que ses actionnaires – que ce soient les actionnaires anciens, Electrabel, ou que ce soient les actionnaires actuels, les communes et les intercommunales pures de financement – partagent cette sérénité par rapport à cette enquête. Voire même plus qu'une sérénité, ils sont demandeurs. La clarté doit être faite sur ces questions-là. « *Mon message est le suivant : "Nous apporterons tout notre concours, toute notre transparence par rapport à cela*."

7. Sur les émolument fixes des mandataires en ORES scrl

Des émoluments ont été fixés, pour l'essentiel des jetons de présence, mais pour certaines missions, comme les missions du Président, des montants fixes existent. Tout simplement pour rémunérer le temps et l'investissement du Président (et du vice-président) dans le travail de préparation indispensable avant les réunions. Ces montants « fixes » sont par ailleurs soumis à une clause d'assiduité, avec réduction proportionnelle au taux de présence/absence du président et vice-président. Tous ces montants fixes sont évidemment totalement compatibles avec le Code de la démocratie locale, dans le respect de ce qu'a prévu le législateur wallon.

8. Caractère privé / public d'ORES

ORES est convaincue que le système en place est équilibré et permet de répondre à ses missions de service d'utilité publique tout en préservant les engagements pris vis-à-vis du personnel qui la compose depuis 2009.

9. Comparaison de la facture / des coûts de distribution avec des pays voisins…

Monsieur Grifnée souligne que les comparaisons des prix de l'énergie doivent être lues avec beaucoup de nuances : *« Est-ce que tous les GRD d'Europe exploitent l'éclairage public communal? Non, évidemment. Est-ce que tous les GRD d'Europe ont les mêmes OSP sociales? Ou les mêmes coûts en matière de politique environnementale? Non. Et à nouveau, dans les deux sens. En Allemagne, c'est plus cher. Dans d'autres pays, c'est moins cher. Est-ce que tous les GRD d'Europe sont responsables de l'activité de comptage, qui est pourtant une activité importante – et qui occupe des gens, qui mobilise des coûts chez ORES - ? Non. Au Royaume-Uni, le comptage n'est pas dans le périmètre du GRD…. Et donc, comparer les prix de l'électricité dans les différents pays, c'est quelque chose de très compliqué et qui ne sert qu'à une chose, c'est à alimenter des thèses… Chacun peut montrer qu'il est le meilleur et que les autres sont plus chers … C'est tellement peu comparable que ce n'est pas un vrai élément. Regardez nos coûts, regardez leur évolution depuis 2012, nous sommes en contrôle et la 'boutique' est bien gérée.* »

10. Procès-verbal de la réunion envoyé aux communes

Le souci de transparence d'ORES est total et tout ce qui a été dit en Assemblée générale sera disponible.

11. Sur l'emploi des langues et la protection des sièges locaux d'exploitation :

Monsieur Grifnée souligne qu'« *Il s'agit de deux questions importantes. Nous avons beaucoup discuté avec les bourgmestres ; je suis moi-même allé à Eupen pour rencontrer tous les bourgmestres de la communauté germanophone et évoquer les modifications statutaires. Tous les documents qui sont nécessaires pour la conduite de la distribution en communauté germanophone, dès lors qu'une commune de la région de langue allemande est concernée, tous seront disponibles en allemand.*

Le seul point que j'ai demandé et qui a évidemment été tout de suite accepté est celui-ci : on ne va quand-même pas traduire le plan d'investissement de Charleroi et les tarifs de Mouscron en allemand, ça coûte des fortunes, personne ne les lira et c'est les Wallons qui paieront au final… Deuxième élément : l'organisation locale. Je prends l'engagement clair devant vous : on va rester structurés localement, et pas seulement à Eupen… Nous construisons aujourd'hui un centre d'exploitation à Saint-Vith. Si on le fait, c'est pour marquer notre volonté d'être présents… Il y a un engagement ferme du comité de direction d'ORES pour maintenir cette implantation locale dans la communauté germanophone au nord et au sud. »

Ainsi que le reprend le Procès-verbal, il est souligné que l'Assemblée générale a admis l'arrivée tardive de Madame Dethier-Neumann. Elle a ainsi pu prendre part au moment d'échange ainsi qu'aux votes – rapportant pour les comptes et décharges les votes intervenus en Conseil communal – Eupen ayant une part - et ayant liberté de vote pour les autres points à concurrence d'1/5e de la participation d'Eupen.

C'est pourquoi, quant aux modifications statutaires, Madame Dethier-Neumann les approuve sauf pour ce qui concerne les articles 2 ; 5 ; 16.9 ; 28 et 30.

Réponse de Monsieur Philippe Van Opdenbosch, Directeur Infrastructures d'ORES sur le volet « Powalco »

Monsieur Van Opdenbosch précise que: « *Powalco est en fait la synergie entre impétrants et gestionnaires de voirie. .. Il s'agit de favoriser une grande coordination entre tous ceux qui ouvrent les voiries. Alors, l'intérêt est immédiat… Il y a d'abord un intérêt de coûts, il est clair qu'en ouvrant une fois, les coûts de génie civil peuvent être répartis entre parties. Le deuxième intérêt concerne évidemment les nuisances : nuisances pour la mobilité, pour les citoyens, pour vous-même… Powalco permet de les réduire. Troisième intérêt, et non des moindres, c'est aussi la sécurité : l'ouverture de voire comporte toujours un risque. Il est clair que nous nous inscrivons totalement dans l'esprit du décret Impétrants voté en 2009 et qui est progressivement mis en application avec les différents arrêtés du gouvernement wallon.*

Le processus pour favoriser cette synergie se déroule en plusieurs étapes. La première étape consiste à s'inscrire, villes et communes comme impétrants, sur la plateforme informatique Powalco, accessible évidemment à tous les intervenants. Nous constatons que maintenant à peu près 2/3 des communes s'y sont déjà inscrites. La plateforme d'échange va permettre d'échanger sur la programmation des travaux , s'informer mutuellement, … Donc, à partir de maintenant, les différents acteurs doivent informer les autres des chantiers qu'ils comptent programmer dans les mois qui viennent.

La deuxième étape, ce sera la coordination, afin de favoriser une meilleure conduite des chantiers puisque, étant informés que quelqu'un d'autre va travailler à tel endroit, chaque partie prenante doit pouvoir voir si elle a intérêt, oui ou non, à participer et être présente sur le chantier au moment où il se réalisera. Les AGW prévoient d'ailleurs une période dite « gel de voirie » de deux ans ou de cinq ans, suivant différents critères techniques. Évidemment, après ces phases, vient celle des autorisations. L'autorité responsable de coordonner l'ensemble –le coordinateur pilote – devra veiller à obtenir toutes les autorisations nécessaires. Et enfin, la dernière étape est celle du plan de récolement. C'est-à-dire : mettre à disposition de toutes les parties prenantes, la situation réelle après travaux. »

Quant à la mise à disposition de plans au niveau des Villes et Communes. Il est clair que pour mettre à disposition des plans, il faut un support commun. Et donc le décret prévoit aussi une vectorisation, une digitalisation des plans de tous les impétrants, sur des supports communs qui peuvent être employés par toutes les parties ; et aussi, un fond de plan commun, ce sera le PICC qui est développé par la Région wallonne. Cette imposition trouve son échéance en 2025. Nos réseaux sont déjà largement vectorisés, digitalisés et on peut donc espérer une progression dans ce domaine. Un jour donc, les plans des différentes canalisations pourront être mis à disposition de tous sur une plateforme commune. »

Réponse de Monsieur Yves Binon, Président du Comité de Nomination et Rémunération d'ORES scrl :

Monsieur Binon, intervient pour répondre à l'interpellation relative à la rémunération de l'administrateur-délégué d'ORES scrl.

Il relève que « *ORES scrl a conclu une convention de management avec monsieur F. Grifnée à la suite de la décision de son Assemblée générale du 28 juin 2012, l'ayant désigné à la fonction d'administrateur délégué au 1er janvier 2013. M. Grifnée exerce son activité en qualité d'indépendant.*

Ce choix diminue le coût de l'employeur tout en transférant sur l'intéressé la charge des cotisations de sécurité sociale. Il diminue également le niveau de protection sociale de l'intéressé par rapport à un statut de salarié. Il lui appartient donc, le cas échéant, de couvrir ce risque par ses propres moyens et à sa charge. Il est à noter que monsieur Fernand Grifnée exerce son activité en tant que personne physique, le recours à des sociétés de management n'étant pas autorisé. Le package de rémunération prévu par cette convention est comparable à celui appliqué dans le secteur de l'électricité et du gaz, pour des fonctions équivalentes. Au 31 décembre 2016, la rémunération de base de monsieur Fernand Grifnée s'élève à 261.236 €. Cette rémunération de base se complète d'une rémunération variable, fixée en fonction de la performance de l'intéressé par rapport à ses objectifs de court terme, variable de 0 à 65 %, avec une cible pour objectifs atteints fixée à 45 %. Pour les objectifs de long terme, la prime variable se situe entre 0 ou 15 %.

Le 2 mai dernier, le Comité de nomination et rémunération a procédé à l'évaluation de l'administrateur délégué, en fonction des objectifs qui lui avaient été assignés. Sur base de cette évaluation, il a proposé au Conseil d'administration - qui a accepté le même jour - d'attribuer pour les objectifs de 2016 un variable de 45 % dans la mesure où la cible a été considérée comme atteinte. Soit, 118.191 €. E un variable de 15 % pour l'atteinte des objectifs de long terme, soit 39.397 € »

****